Image not found or type unknown

cheque ANCV refusé suite à démission et réembauche

Par **phil95**, le **14/07/2019** à **10:38**

Bonjour, j ai travaillé dans une entreprise du 05/04/15 puis démissionné le 28/02/19. Ensuite j ai repris dans la même entreprise en CDD du 27/05/19 au 17/06/19 puis réembaucher en CDI au 01/07/19. Et , d habitude j ai droit au cheques ANCV . Et on me répond que : comme je n ai pas travaillé au mois de mai je n ai pas droit aux chèques Ancv cette année. Est ce normal ? Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés